

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
DU SECTEUR DE BRIEY, VALLÉE DE L'ORNE ET JARNISY

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 37/2022

OBJET : TARIFICATION DES SERVICES RENDUS PAR LE SIRTOM POUR L'ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures trente, le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy, s'est réuni aux Grands Salons de la mairie de Briey, à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. La convocation a été transmise le 29 novembre 2022.

Présents : M. MILANO – M. MOLINERIS – Mme POUVREAU – M. NORROY – Mme GUIDEZ – M. FERRARELLI – Mme PRIEUX – M. GRIVEL – M. BESEDJERARI – Mme BOULIER – M. VACCANI – Mme BARILLET – M. METZINGER – M. CROCCENZO – M. LINTZ – Mme BURKI – Mme BLETTNER – M. SCHAACK – M. BECQUER – M. ANTCZAK – Mme MARTINEZ – Mme CHALLINE – Mme KOCKEISEN – M. DIDIER – M. MENGHI – M. TOMC – M. NOCCHI – M. LIEVAIN – Mme HIRTZBERGER – M. HIRSCH – Mme HARING – M. MUSIOL – M. BARTH – M. POIROT

Représentés par un pouvoir :

M. ZAMPETTI par M. MILANO
Mme CROUTSCH par Mme POUVREAU
M. L'HERBEIL par M. NORROY
M. DEMANGE par M. FERRARELLI
M. ANDRÉ par Mme PRIEUX
M. KEFF par M. METZINGER
M. CARDAIRE par Mme BURKI
M. CORNILLE par Mme HARING
M. POGGIOLINI par Mme HIRTZBERGER
M. DIETSCH par M. HIRSCH

Représentés par un suppléant :

M. MAGNOLINI par M. NOE
M. DURAND par M. CHECHETTO
Mme PASQUINI par Mme PIECHOCKI

Excusés : Mme BERTOLINO FALCONETTI – M. ZIMMERMANN

Absents : M. BERNARD – M. BURLERAUX – M. SCHMITT – M. BERG – Mme LIENARD - M. AISSAOUI – M. BENALOUACHE – Mme ZAIM – Mme PORCO GALLINA - M. GENCO – M. PASQUER – M. JODEL – M. FALZI – M. NEZ – M. NEUBERT – Mme THUILLIEZ - M. SCHWARTZ



29, rue Gustave Eiffel
BP 80116 - 54800 JARNY



Tél.
03 82 20 22 00



Fax
03 82 20 87 70



Email
communication@sirtom.fr



Internet
www.sirtom.fr

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. LINTZ a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

Le SIRTOM propose différentes prestations pour lesquelles il convient de définir les tarifs 2023.

Le Président expose :

VENTE DE COMPOSTEUR

Dans le cadre de son objectif de réduction des déchets ménagers, le SIRTOM s'engage à promouvoir le compostage individuel et accorde aux habitants du territoire (dans la limite d'un produit par foyer) et aux communes membres, l'acquisition d'un composteur en bois au tarif réduit de 30€ (le reste étant à la charge du SIRTOM).

RENOUVELLEMENT DE CARTE DE DECHETTERIE OU DE CARTE POUR L'UTILISATION DU QUAI DE TRANSIT

Le nombre de cartes de déchetterie perdues ne cesse d'augmenter ces dernières années.

Le Président considère que le fait de faire payer le renouvellement de la carte de déchetterie, dès sa réédition, permettra de responsabiliser les utilisateurs et d'empêcher la tentative de fraudes.

Le prix du renouvellement de la carte pour l'accès en déchetterie ainsi que pour l'utilisation du quai de transit par les professionnels est donc fixé à 5 € et sera à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Ne sont pas concernés :

- Les personnes déménageant au sein du SIRTOM,
- Les personnes déménageant à l'extérieur du SIRTOM (il leur sera demandé de venir déposer leur carte de déchetterie afin qu'elle soit inactivée et réutilisée par la suite),
- L'établissement d'une carte pour la première fois,
- Les cartes défectueuses.

REPLACEMENT DE BAC EN CAS DE DEGRADATION

Le syndicat ne peut être tenu responsable de la casse ou de la destruction d'un bac, résultant de la négligence ou de la mauvaise utilisation de la part des usagers.

Le Président propose au comité syndical de facturer le remplacement des bacs sur le territoire en cas de dégradation avérée par l'utilisateur.

Les tarifs seront fonction du volume du bac dégradé.

COLLECTE DE DEPOT SAUVAGE

Il existe sur le territoire du SIRTOM une réelle problématique de dépôts sauvages.

Afin d'enrayer ce phénomène, il est proposé aux communes, associations et autres structures privées de pouvoir faire appel au syndicat pour une collecte de dépôt sauvage.

Le coût de mise en place et du tarif horaire seront majorés du coût de traitement selon les prix des marchés en vigueur.

MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE

Le Président propose de poursuivre la mise en place de bennes amovibles, à la demande des communes, associations, autres structures privées ainsi que des particuliers.
Avant la mise en place, un devis précisant la catégorie de déchets déposés dans la benne sera établi.
Un bon de pesée sera édité, et constituera la base de calcul pour l'établissement de la facture par le SIRTOM.
Concernant le coût de traitement des déchets, les tarifs appliqués seront ceux des marchés en vigueur.

UTILISATION DU QUAI DE TRANSIT – DEPOT DE DECHETS PAR UN PROFESSIONNEL

Le Président informe le comité syndical qu'un certain nombre d'entités ont manifesté le souhait d'utiliser le quai de transit du SIRTOM.
Le Président propose que l'utilisation du quai de transit par les professionnels soit rendue possible, pour les déchets verts, le bois ainsi que les objets encombrants.
Avant le dépôt, un devis comprenant le droit d'entrée et précisant la catégorie de déchets déposés sera établi.
Un bon de pesée sera immédiatement édité après le dépôt, et constituera la base de calcul pour l'établissement de la facture par le SIRTOM.
Concernant le coût de traitement des déchets, les tarifs appliqués seront ceux des marchés en vigueur.

LA REDEVANCE SPECIALE

Concernant l'élimination des déchets produits par des entités autres que les ménages, le Président propose d'élargir la grille tarifaire de la redevance spéciale.
Plusieurs fréquences de ramassage sont désormais possibles, et les catégories de déchets suivantes sont proposées : ordures ménagères, collecte sélective, cartons, déchets verts.
Toute modification de dotation en bacs en cours d'année sera facturée au prorata temporis.
Si un redevable souhaite mettre un terme au service rendu par le syndicat, un préavis d'un mois devra être respecté après notification par courrier.
Dans le cas où le redevable s'assujettit déjà de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le montant à payer sera alors égal au montant initial de la redevance spéciale minoré de la somme déjà versée au titre de la TEOM, sans toutefois que cette dernière puisse faire l'objet d'un remboursement.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs proposés pour l'ensemble des prestations rendues par le syndicat et joins à la présente délibération

- DIT que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023

Fait et délibéré en séance les dits jour, mois et an
Pour extrait certifié conforme



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 054-255400905-20221206-DEL37_2022-DE

TARIFS à compter du 01/01/2023

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 054-255400905-20221206-DEL37_2022-DE

Vente de composteur		30 € l'unité
Renouvellement carte de déchetterie ou carte utilisation qual		5 € l'unité
Dégradation de bacs - Remplacement		
	Conteneur 660 litres	175 € l'unité
	Conteneur 360 litres	78 € l'unité
	Conteneur 240 litres	50 € l'unité
	Conteneur 180 litres	47 € l'unité
	Conteneur 120 litres	38 € l'unité
Collecte de dépôt sauvage		
	Coût de mise en place	150 € par intervention
	Tarif horaire	100 € de l'heure
	Coût de traitement	<i>selon tonnages et tarifs des marchés en vigueur</i>
Mise à disposition de bennes aux collectivités, administrations et entreprises		
	Location de la benne	1 500 € pour un an 900 € pour 6 mois 600 € pour 3 mois 300 € pour un mois 150 € pour une semaine 100 € pour un week-end 50 € pour une journée
	Coût de mise en place et vidage	150 € par intervention
	Coût de transport tout-venant	52 € par tonne <i>(coût de transport + tri au sol)</i>
	Coût de transport ordures ménagères	26 € par tonne
	Coût de transport bois	26 € par tonne
	Coût de transport déchets verts	26 € par tonne
	Coût de transport gravats	26 € par tonne
	Coût de traitement	<i>selon tonnages et tarifs des marchés en vigueur</i>
Mise à disposition de bennes aux particuliers		
	Coût de location, mise en place et vidage	150 € par intervention
	Coût de transport tout-venant	52 € par tonne <i>(coût de transport + tri au sol)</i>
	Coût de transport ordures ménagères	26 € par tonne
	Coût de transport bois	26 € par tonne
	Coût de transport déchets verts	26 € par tonne
	Coût de transport gravats	26 € par tonne
	Coût de traitement	<i>selon tonnages et tarifs des marchés en vigueur</i>
Utilisation du qual de transit - Dépôt de déchets par un professionnel		
	Droit d'entrée	10 € par passage
	Dépôt de bois	80 € par tonne
	Dépôt de déchets verts	52 € par tonne
	Dépôt d'objets encombrants	230 € par tonne

Ordures Ménagères	
<i>collecte toutes les semaines</i>	
Conteneur 660 litres	1 214 € par an
Conteneur 360 litres	763 € par an
Conteneur 240 litres	584 € par an
Conteneur 180 litres	489 € par an
Conteneur 120 litres	404 € par an
Ordures Ménagères	
<i>collecte deux fois par semaine</i>	
Conteneur 660 litres	1 708 € par an
Conteneur 360 litres	1 031 € par an
Conteneur 240 litres	763 € par an
Conteneur 180 litres	620 € par an
Conteneur 120 litres	492 € par an
Collecte sélective	
<i>collecte toutes les deux semaines</i>	
Conteneur 660 litres	613 € par an
Conteneur 360 litres	444 € par an
Conteneur 240 litres	379 € par an
Collecte sélective	
<i>collecte toutes les semaines</i>	
Conteneur 660 litres	795 € par an
Conteneur 360 litres	541 € par an
Conteneur 240 litres	444 € par an
Collecte Cartons	
<i>collecte toutes les deux semaines</i>	
Conteneur 660 litres	480 € par an
Conteneur 360 litres	372 € par an
Conteneur 240 litres	331 € par an
Collecte Cartons	
<i>collecte toutes les semaines</i>	
Conteneur 660 litres	595 € par an
Conteneur 360 litres	433 € par an
Conteneur 240 litres	372 € par an
Déchets verts	
<i>collecte toutes les deux semaines de mi-mars à mi-novembre</i>	
Conteneur 660 litres	644 € par an
Conteneur 360 litres	507 € par an
Conteneur 240 litres	455 € par an
Conteneur 180 litres	429 € par an
Conteneur 120 litres	404 € par an